

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Girardet intitulé « Coop Borgeaud : une opportunité à saisir ? ».

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 20 septembre 2016 à 19h30
Salle des Conférences, Sous-sol, Etage B1
Collège des Tuillières

**Municipaux responsables : Messieurs Gérald Cretegy et Thierry
Genoud**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 8 mars 2016, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Michel Girardet est la suivante :

« La question sur l'avenir de la Coop de la Rue du Borgeaud devient quasi récurrente. À tout moment, soit dans cette salle, soit dans la rue, le sujet et les interrogations reviennent sur la table. Qu'en est-il des surfaces commerciales, pourquoi le public ne peut-il pas accéder au parking souterrain ? Cet espace vide est préjudiciable pour le maintien d'une dynamique commerçante dans ce secteur.

Lors de la présentation du réaménagement du Vieux-Bourg, la disparition de places de parc en surface a inquiété plus d'un commerçant. Il est tout à fait compréhensible et louable de vouloir rendre plus convivial ce quartier. Mais encore faut-il qu'il ne ressemble pas à un grand parc public. Et surtout que des commerçants aient envie non seulement d'y rester mais surtout de s'y installer.

Dans le cadre de ce réaménagement du Vieux-Bourg, ne serait-il pas opportun d'étudier la possibilité d'acquérir le bâtiment ainsi que le parking ?

En surface l'affectation serait bien entendu priorisée pour des commerces. Mais pourquoi pas non plus y envisager des services communaux, sachant que la construction d'un nouveau bâtiment a été reportée.

Au sous-sol un parking public rassurerait les commerçants en place et pourrait motiver de nouveaux à s'installer. Qu'on le veuille ou non, un accès difficile ou éloigné des commerces incite trop souvent les gens à se rendre à l'extérieur des centres-villes.

Il est possible que pour quantités de raisons, à commencer par un coût excessif, cela ne soit pas envisageable. Mais il importe que lorsque le Vieux-Bourg aura été réaménagé, il ne soit pas reproché tant à la Municipalité qu'au Conseil Communal d'avoir laissé passer une opportunité.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de nous informer si cette question a été étudiée et, dans la négative, d'entreprendre les démarches nécessaires pour savoir dans quelle mesure elle serait envisageable et réalisable. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

En 1989, la Coop ouvrait son magasin sis à la Rue du Borgeaud, permettant ainsi de créer un pôle commerçant au nord de la ville. Après l'acquisition du magasin de Vich par la Coop (anciennement géré par Waro), cette dernière a souhaité différencier son offre, raison pour laquelle, en 2014, elle a jeté son dévolu sur une surface plus petite à Eikenøtt, engendrant une libération des locaux à la Rue du Borgeaud. En effet, la Coop a souhaité faire du magasin installé à Eikenøtt un commerce « de proximité » alors qu'il entendait maintenir les volumes conséquents d'achats à Vich.

Le départ de la Coop a eu pour conséquence directe une désertification progressive du centre commercial de la Rue du Borgeaud. Cette question a d'emblée préoccupé la Municipalité qui collabore avec le propriétaire des lieux (Zurich Assurance), pour trouver une réaffectation satisfaisante des locaux et ce pour les deux parties. Pour la Municipalité, cette relocation est en relation avec le développement du Vieux-Bourg.

A noter que la Municipalité n'est pas propriétaire de ce bâtiment. Sa marge de manœuvre est donc limitée. Néanmoins, dans une volonté d'aboutir à une solution positive tant pour la ville que pour le propriétaire actuel, différentes pistes ont été évoquées lors d'une dernière rencontre entre la Municipalité et la Zurich Assurance.

Situation et position du propriétaire

Lors de la rencontre susmentionnée avec le propriétaire, ce dernier a fait savoir que cette surface commerciale ne peut pas être transformée intégralement en logements dans la mesure où de nombreux locaux ne possèdent ni fenêtres, ni accès extérieurs. C'est pourquoi le propriétaire souhaite réaffecter une partie des locaux par des commerces. Toutefois, il souligne que la concurrence est forte avec la centralisation des lieux d'achats dans des centres tels que Etoy.

Le propriétaire actuel veut conserver ce bâtiment dans son patrimoine immobilier mais entend augmenter son rendement.

Position de la Municipalité

La Municipalité propose de développer avec le propriétaire l'attractivité des commerces en proximité de rue, voire même de trouver des solutions intégrées à l'espace public concernant la place actuelle devant le bâtiment et l'espace occupé par la station essence.

Des solutions de réaffectation non-commerciales pourraient être accordées pour la partie sud du bâtiment. La Municipalité explore ce potentiel avec le propriétaire.

Bien que le propriétaire ait fait savoir qu'il n'entendait pas vendre ce bâtiment, la Municipalité souligne qu'un rachat par la Commune ne résoudrait quoi qu'il en soit pas la problématique dans la mesure où la question de la relocation n'est pas liée au statut du propriétaire mais aux considérations évoquées dans la présente réponse.

Conclusion

Bien que la Municipalité ne puisse apporter de réponse concrète à ce postulat du fait qu'elle n'est pas propriétaire de ces locaux, elle entend s'investir, à l'image ce qu'elle a déjà fait jusqu'à présent, pour trouver une solution satisfaisante et pérenne.

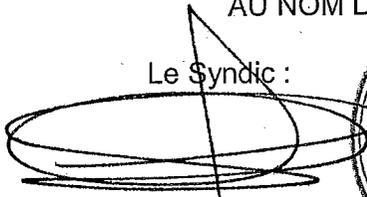
En ce qui concerne plus spécifiquement le parking, des discussions sont en cours quant à l'utilisation de tout ou partie des places par les commerçants et la population.

Au regard de ce qui précède, la Municipalité étudie actuellement, avec le propriétaire, différentes options, dont l'état d'avancement ne permet pas davantage de développement à l'heure actuelle. Elle renseignera, en temps opportun, le Conseil communal quant à l'évolution de la situation et, dans l'intervalle, suivra attentivement ce dossier.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

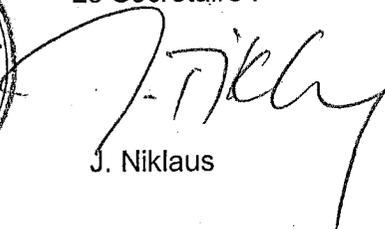
Le Syndic :



G. Cretegnny



Le Secrétaire :



J. Niklaus